
Adresse de la société populaire de Nevers, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nevers, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 14 prairial an II (2 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 227-228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13831_t1_0227_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Meymac, s.d.] (1).

« Citoyens représentants,

Encore une fois vous avez sauvé la République, encore une fois vous avez fait avorter les trames criminelles de la trahison, et de la perfidie. Ainsi que la vague étonnante de la mer en courroux vient se briser contre le rivage, ainsi les complots parricides des ennemis de notre liberté viennent échouer aux pieds de la Montagne sainte et y creuser leur tombeau. Grâce à vos généreux travaux les poignards aiguisés par l'hypocrisie revêtue du manteau du patriotisme, sont devenus impuissants; de leurs pointes émoussées ils ne perceront point le sein des patriotes, et ne porteront point parmi nous le désespoir et la mort. Des scélérats, des lâches, aux cabales vendus, négociaient au poids de l'égalité liberté du genre humain, et nouveaux artisans des fourbes obscurs, pour asservir leur patrie dans les ténèbres de l'imposture, ils lui préparaient des fers. Que la terre soit purgée aussitôt de ces monstres! Que la vengeance nationale continue de foudroyer ces têtes coupables, et de détruire ces enfants dénaturés qui plongent un fer assassin dans le sein de leur mère et n'ont soif que du sang de leurs frères. La malveillance ne cesse de conspirer contre la liberté. L'aristocratie s'agite en tous sens pour faire ployer nos têtes sous le joug avilissant de la servitude. Les sociétés populaires fourmillent de ces aboyeurs qui, du patriotisme n'ont que le masque, et n'ont dans leur bouche le mot peuple que pour capter ses suffrages, l'avilir, le corrompre. Défions nous de ces hypocrites; ils sont plus dangereux à la République que les foudres de bronze de nos ennemis. Citoyens représentants, le vaisseau de la République, en butte à l'intrigue et aux conspirations, vogue encore sur une mer parsemée d'écueils, n'en abandonnez pas le gouvernail que nos ennemis ne soient vaincus, et tous les traîtres exterminés. »

FOUILLIOUX (présid.), BOURNEL (secrét.), POILEVÉ, FORESTIE, TREICH, DÉMATHIEU, TREICH [et une page de signatures illisibles].

[Les sans-culottes de Meymac au présid. de la Conv.; 10 flor. II].

« Nous venons, des derniers, apporter au pied de l'auguste montagne et y faire brûler notre grain d'encens, depuis longtemps cet hommage était dans notre cœur, mais pour l'offrir à la Convention nous voulions le rendre pur; le feuillantisme et l'aristocratie masquée sur des ordres surpris et à notre grand regret s'étaient immiscés dans notre sein; dégagée de ces matières hétérogènes, la société populaire de Meymac se hâte de payer sa dette en vous offrant le tribut de ses sentiments et de ses vœux; beaucoup de ses membres ne savent pas signer, les autres n'ont signé que d'une main peu exercée, mais s'il le fallait ils signeraient tous de leur sang.

Elle ne se vantera pas des sacrifices qu'elle a faits dans tous les temps à la chose publique, elle n'a fait que son devoir. Obscure et ignorée, son

nom n'a jamais figuré dans vos bulletins. Jalouse sans doute, et flattée des signes d'approbation de ses représentants elle aurait été encouragée et pleinement récompensée, mais elle n'aurait pas fait davantage. »

POILEVÉ (présid.), TREICH (secrét.).

15

La société populaire de Nevers (1) écrit à la Convention qu'elle a reçu avec horreur la nouvelle de l'attentat commis sur les personnes de deux des plus fidèles défenseurs des droits du peuple.

Notre dévouement pour la Convention a toujours été sans bornes, dit-elle, et termine par applaudir au gouvernement révolutionnaire et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nevers, s.d.] (3).

« Représentans du peuple,

Un grand crime vient d'être commis, un scélérat a osé concevoir le projet infâme d'assassiner deux de nos plus fidèles représentants, et Collot n'a échappé à ses coups que par un hasard heureux qui tient pour ainsi dire du prodige et que la divinité, qui préside sans doute aux destinées de la France, semble avoir elle-même préparé. La société populaire de Nevers, à la nouvelle de l'attentat horrible qui a été commis, s'est rassemblée toute entière, et son indignation contre le monstre et son crime a été au comble. Il n'est pas un des membres qui la composent qui n'eût fait comme le brave Geffroy un rempart de son corps au vertueux représentant qui a manqué être immolé à la rage du forcené Lamiral, et qui n'eût exposé sa vie pour saisir cet infâme assassin et le livrer au glaive national. Notre dévouement pour les représentants du peuple a toujours été sans borne et nous compterons toujours au nombre de nos plus beaux moments ceux où nous pourrions leur en donner les preuves les plus éclatantes. Comptez, Législateurs, que tout ce qui appartient à la Convention nationale appartient aux vrais amis du peuple, que nous donnerons toujours l'exemple de notre soumission aux lois que vous faites chaque jour pour le bonheur de la France, que nous chérissons le gouvernement révolutionnaire dont nous éprouvons sans cesse les plus salutaires effets, et que nous avons voué une haine implacable aux assassins de la représentation nationale, aux traîtres, aux conspirateurs; il faudrait que vous puissiez lire dans nos cœurs la douleur dont ils sont navrés lorsque la patrie ou ses représentants sont exposés au moindre danger. Oui! législateurs, nous sommes identifiés avec vous, nous partageons vos périls, nous jouirons de vos immortels travaux; restez à votre poste, le crime disparaîtra du sol de la liberté, vos vertus, celles des vrais patriotes l'embelliront

(1) Nièvre.

(2) P.V., XXXVIII, 279. B⁴, 15 prair.; Mon., XX, 633; M.U., XL, 234; Ann. R.F., n° 185; J. Fr., n° 617.

(3) C 306, pl. 1159, p. 27 et 28 (pièce terminée par une page de signatures).

bientôt d'un éclat qui ne sera obscurci par aucun nuage.

Vive la République, une et indivisible; vive la Convention nationale.»

GUINIER (*présid.*), DAUJOURT, MOREAU, ARNAUD, MOINE, GOEUNT.

16

Le comité de surveillance de la commune de Marathon, ci-devant Saint-Maximin, département du Var, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infame conjuration, et l'invite, au nom du salut public, à rester à son poste.

Mention honorable, inscription au bulletin (1).

[*Marathon, 6 flor. II*] (2).

« Représentans du peuple, vos pénibles et glorieux travaux ont rendu, au milieu des plus grands orages, la liberté au peuple français qui avait été pendant des siècles la proie des parlementaires, des féodaux, des calotins, des ministériels et des vampires couronnés. Ce même peuple qu'une nouvelle conspiration voulait enchaîner de nouveau au trône d'un tyran, jaloux du plus beau de ses droits, a juré en face du ciel et de la terre de défendre sa liberté jusqu'à instinct (sic) de sang, et de poursuivre jusque dans leurs propres foyers ces nouveaux Catilinas et leurs satellites qui, encouragés par l'or de l'infâme Pitt et par l'impunité, avaient osé indiquer le dernier jour de la liberté et de la vie des citoyens, tentant ainsi de cacher sous un grand crime public leurs propres forfaits pour en jouir sans inquiétude. Les scélérats voulaient étancher la soif de leur ambition parricide de leur sang et de celui des patriotes. La Constitution démocratique, ouvrage digne de l'immortalité, allait être anéantie, mais vous, augustes représentans, vous étiez debout, vous avez parlé. La foudre que vous avez lancée du haut de la montagne a dissipé l'orage et le calme a reparu sur l'horizon de la liberté.

La majesté souveraine du peuple a repris sa force et sa dignité; l'intrigue, l'esprit de rapine et le poignard de ses assassins sont tombés devant elle, et les projets sanguinaires de ces Catilinas qui, sous le masque du patriotisme le plus épuré, avaient extorqué la confiance d'un peuple libre, se sont évanouis.

Puissent donc tous les Catilinas et leurs complices devenir la proie de la vengeance nationale, la liberté sera affermie et la République vengée.

Restez à votre poste, Augustes représentans, poursuivez votre glorieuse carrière, nous vous en conjurons au nom du salut de la République; la confiance nationale que vous avez si bien méritée vous en fait une obligation sacrée, la palme civique vous attend au bout de cette pénible mais glorieuse carrière, nous vous le répétons : restez à votre poste et la République est sauvée. Nous vous réitérons tous notre profession de foi, et sentinelles de notre pré-

cieuse liberté, nous serons toujours en activité pour déjouer les manœuvres liberticides et attentatoires aux droits que vous nous avez rendus. Salut et inviolable fraternité.»

GASQ (*présid.*), Joseph GIROUSSE, VAUGIRAUD, Jacques GASQUET, BERTIN, MOULET, Jean COSTE, BACH, FABRE, PAYAN.

17

La société populaire de Neufchâtel, département de Seine-Inférieure, écrit à la Convention que son immortel décret du 18 floréal répand une douce consolation dans l'âme pure des malheureux. Elle invite la Convention à continuer, par la sagesse de ses délibérations, à consolider la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Neufchâtel, 6 prair. II*] (2).

« Citoyens représentans,

En proclamant d'une manière auguste et solennelle l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme vous avez acquis de nouveaux droits à la confiance et à la reconnaissance nationales.

Ces grands principes reconnus chez tous les peuples policés ont toujours été la terreur du crime et le triomphe de la vertu; ils répandent une douce consolation dans l'âme pure du malheureux, tandis qu'ils frappent de remords et qu'ils annoncent un châtimement inévitable aux pervers et aux scélérats.

Ils sont encore déjoués, ces êtres perfides et immoraux qui tendaient à faire du peuple français un peuple d'athées sans mœurs et sans vertus.

Que leurs complices en impiété reconnaissent que si le fanatisme et ses erreurs ont été balayés du sol de la liberté, c'est pour mettre la vertu, la justice et la probité à l'ordre du jour sous les auspices de l'être suprême et de l'immortalité de l'âme.

La société populaire de Neufchâtel a fait le serment de n'admettre que ces principes éternels dans le culte de la raison et de la nature dont elle s'occupe de faire apprécier tous les avantages à tous ses concitoyens; elle vous a voté, Citoyens représentans, les félicitations que vous doit le peuple français en vous voyant travailler sans relâche à son bonheur et à sa gloire. Que la sagesse de vos délibérations consolide à jamais le règne de la liberté et de l'égalité; tous les républicains soutiendront votre courage vertueux autant qu'intépide; ils sauront mourir pour leurs saintes lois; leur généreux dévouement joint à votre constance à le seconder assurera sur les débris de l'erreur et de la tyrannie, le triomphe et la félicité de la République.

Vive la représentation nationale; Vive la Montagne.»

BLONDEL, MARGUERY, BUNFAIL.

(1) P.V., XXXVIII, 279. Bⁿ, 15 prair.

(2) C 305, pl. 1146, p. 2.

(1) P.V., XXXVIII, 279. Bⁿ, 15 prair.; J. Fr., n° 617; M.U., XL, 234; J. Sablier, n° 1356.

(2) C 306, pl. 1159, p. 29.